



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFECTURE DE PARIS

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°75-2019-339

PUBLIÉ LE 1 OCTOBRE 2019

Sommaire

Assistance publique – Hôpitaux de Paris

75-2019-10-01-013 - Arrêté de délégation de signature pris au titre de l'article R. 6147-10 du Code de la santé publique de Madame Edith Benmansour (10 pages) Page 3

Direction interrégionale des services pénitentiaires de Paris

75-2019-10-01-011 - ADDITIF à l'ARRETE portant subdélégation de signature par Monsieur Laurent RIDEL directeur interrégional des services pénitentiaires de Paris (3 pages) Page 14

Direction régionale des entreprises, de la concurrence et de la consommation, du travail et de l'emploi

75-2019-10-01-010 - Décision du 1er octobre 2019 portant subdélégation de signature de la directrice régionale adjointe, responsable par intérim de l'unité départementale de Paris à divers fonctionnaires de sa direction (6 pages) Page 18

Direction régionale des finances publiques d'Ile de France et du département de Paris

75-2019-10-01-001 - Arrêté portant délégation de signature - Pôle de Contrôle et d'Expertise – 3ème & 4ème (1 page) Page 25

75-2019-10-01-003 - Arrêté portant délégation de signature - SERVICE DES IMPOTS DES ENTREPRISES DE PARIS 12ème DAUMESNIL (3 pages) Page 27

75-2019-10-01-002 - Arrêté portant délégation de signature - SERVICE DES IMPOTS DES PARTICULIERS DE PARIS 15e GRENELLE-JAVEL (4 pages) Page 31

75-2019-10-01-006 - Arrêté portant délégation de signature - SERVICE DES IMPÔTS DES PARTICULIERS DE PARIS 7E (4 pages) Page 36

75-2019-10-01-007 - Arrêté portant délégation de signature - SERVICE DES IMPOTS DES PARTICULIERS PARIS 17ème REIMS (3 pages) Page 41

75-2019-10-01-005 - Arrêté portant délégation de signature - SPF Paris 7 (1 page) Page 45

75-2019-10-01-004 - Arrêté portant délégation de signature - SPF Paris 8 ème bureau (2 pages) Page 47

75-2019-10-01-008 - Liste des responsables de service disposant de la délégation de signature en matière de contentieux et de gracieux fiscal prévue par le III de l'article 408 de l'annexe II au code général des impôts - Octobre 2019 (5 pages) Page 50

Préfecture de Police

75-2019-08-11-001 - DÉCISION N° 509419/BSPP/DAF/CACI 61 PORTANT DÉLÉGATION DU CONTRÔLE INTERNE COMPTABLE DE SECOND NIVEAU (CIC 2) (2 pages) Page 56

Assistance publique – Hôpitaux de Paris

75-2019-10-01-013

Arrêté de délégation de signature
pris au titre de l'article R. 6147-10 du Code de la santé
publique de Madame Edith Benmansour

**Arrêté de délégation de signature
pris au titre de l'article R. 6147-10 du Code de la santé publique**

La directrice du groupe hospitalier hôpitaux universitaires Henri Mondor

Vu le Code de la santé publique, et notamment ses articles L. 6143-7, L. 6147-1, L. 6147 -6, R. 647-1, R -6147-2-, R. 6147-5, R. 6147-10, R.6147-11 et D. 6143-33 à D. 6143-35

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 86-33 du 9 janvier 1986 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière,

Vu le décret du 14 novembre 2013 portant nomination du directeur général de l'Assistance publique-hôpitaux de Paris,

Vu l'arrêté directorial n° 2019-030 du 3 juillet 2019 modifiant l'organisation interne de l'AP-HP,

Vu l'arrêté directorial n° 2013 318-0006 du 14 novembre 2013 modifié fixant les matières déléguées par le directeur général de l'AP-HP aux directeurs de groupes hospitaliers et aux directeurs des hôpitaux ne relevant pas d'un groupe hospitaliers, au directeur de l'HAD, à certains directeurs de pôles d'intérêt commun et au directeur du centre de compétences et de services du système d'information « Patient »

Vu l'arrêté de la directrice générale du Centre national de gestion du 25 juillet 2018, plaçant Madame **Edith BENMANSOUR-LE LAY** en position de détachement dans l'emploi fonctionnel de directrice du groupe hospitalier hôpitaux universitaires Henri Mondor à compter du 24 juillet 2018.

A R R E T E

ARTICLE 1er :

Délégation générale de signature est donnée à **Monsieur Benoît SEVCIK**, Adjoint à la directrice des hôpitaux universitaires Henri Mondor, à l'effet de signer tous les actes relevant de la gestion des hôpitaux universitaires Henri Mondor, dans le champ d'attribution du directeur du groupe hospitalier déterminé par l'arrêté directorial n° 2013 318-0006 du 14 novembre 2013 modifié susvisé

ARTICLE 2 :

Délégation de signature est donnée à :

- **Monsieur Jérôme PIEUCHARD**, Directeur des Ressources Humaines, à l'effet de signer tous les actes liés à ses fonctions et ceci uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes A, B, G et H de l'arrêté directorial n° 2013 318-0006 du 14 novembre 2013 modifié susvisé,

- **Madame Sabrina LOPEZ**, Directrice des Affaires Médicales et de la Stratégie, à l'effet de signer tous les actes liés à ses fonctions et ceci uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes A, B, G et H de l'arrêté directorial n° 2013 318-0006 du 14 novembre 2013 modifié susvisé,
- **Madame Sandra FRISCH** Adjointe au Directeur Qualité, Gestion des risques et des Usagers à l'effet de signer tous les actes liés à ses fonctions et ceci uniquement pour les matières énoncées au paragraphe F, H et I de l'arrêté directorial n° 2013 318-0006 du 14 novembre 2013 modifié susvisé,
- **Madame Béryl GODEFROY**, Directrice des Finances, à l'effet de signer tous les actes liés à ses fonctions et ceci uniquement pour les matières énoncées au paragraphe A, C, F et H de l'arrêté directorial n° 2013 318-0006 du 14 novembre 2013 modifié susvisé,
- **Madame Estelle PLAN**, Directrice des Achats, des Services Economiques et de la Logistique, à l'effet de signer tous les actes liés à ses fonctions et ceci uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes C, F et H de l'arrêté directorial n° 2013 318-0006 du 14 novembre 2013 modifié susvisé,
- **Monsieur Marc POMMIER**, ingénieur général, Directeur des Investissements, des Travaux, de l'Ingénierie, de la Maintenance et des Equipements à l'effet de signer tous les actes liés à ses fonctions et ceci uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes C et H de l'arrêté directorial n° 2013 318-0006 du 14 novembre 2013 modifié susvisé,
- **Monsieur Christophe CHAILLOLEAU**, médecin, Directeur des Systèmes d'Information à l'effet de signer tous les actes liés à ses fonctions et ceci uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes C, E, et H de l'arrêté directorial n° 2013 318-0006 du 14 novembre 2013 modifié susvisé,
- **Madame Sylvie DEBRAY**, coordonnatrice générale des soins à l'effet de signer tous les actes liés à ses fonctions et ceci uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes B, G, H et K de l'arrêté directorial n° 2013 318-0006 du 14 novembre 2013 modifié susvisé,
- **Madame Claire VERGER**, attachée d'administration hospitalière, responsable des admissions-frais de séjour, à l'effet de signer les documents suivants : départs de corps sans mise en bière, interrogations du fichier national des refus, les bons de secours, les permissions thérapeutiques et les décisions dans le cadre de l'hospitalisation sans consentement (loi du 05/07/2011).
- **Madame Catherine MORVAN**, adjoint des cadres hospitaliers, responsable des admissions-frais de séjour de l'hôpital Emile Roux, à l'effet de signer les départs de corps sans mise en bière.
- **Madame Florence BIBLOCQUE**, adjoint des cadres hospitaliers, responsable des admissions-frais de séjour de l'hôpital Joffre-Dupuytren, à l'effet de signer les départs de corps sans mise en bière.
- **Madame Sophie WILFRED**, cadre socio-éducatif occupant la fonction de cadre administratif du pôle Psychiatrie, à l'effet de signer les documents suivants : départs de corps sans mise en bière, interrogations du fichier national des refus, les bons de secours, les permissions thérapeutiques et les décisions dans le cadre de l'hospitalisation sans consentement (loi du 05/07/2011).

ARTICLE 3 :

Délégation de signature est donnée à :

- **Madame Hélène VIDAL**, directrice du site Albert Chenevier à l'effet de signer pour ce site et sans préjudice des délégations de signature données par ailleurs au titre des dispositions de l'article 2 du présent arrêté, tous les actes liés à ses fonctions de directeur de site, dans le champ d'attribution du directeur des hôpitaux universitaires Henri Mondor déterminé par l'arrêté directorial n° 2013 318-0006 du 14 novembre 2013 modifié susvisé,
- **Jean François BESSET**, directeur du site Emile Roux, à l'effet de signer, pour le site et sans préjudice des délégations de signature données par ailleurs au titre des dispositions de l'article 2 du présent arrêté, tous les actes liés à ses fonctions de directeur de site, dans le champ d'attribution du directeur des hôpitaux universitaires Henri Mondor déterminé par l'arrêté directorial n° 2013 318-0006 du 14 novembre 2013 modifié susvisé,
- **Madame Frédérique ANNANE**, directrice du site Joffre Dupuytren, à l'effet de signer, pour les sites et sans préjudice des délégations de signature données par ailleurs au titre des dispositions de l'article 2 du présent arrêté, tous les actes liés à ses fonctions de directeur de site, dans le champ d'attribution des hôpitaux universitaires Henri Mondor déterminé par l'arrêté directorial n° 2013 318-0006 du 14 novembre 2013 modifié susvisé,
- **Monsieur Philippe VASSEUR**, directeur du site Georges Clemenceau, à l'effet de signer, pour les sites et sans préjudice des délégations de signature données par ailleurs au titre des dispositions de l'article 2 du présent arrêté, tous les actes liés à ses fonctions de directeur de site, dans le champ d'attribution des hôpitaux universitaires Henri Mondor déterminé par l'arrêté directorial n° 2013 318-0006 du 14 novembre 2013 modifié susvisé,

Les délégations prévues par le présent article sont mises en œuvre par leurs bénéficiaires dans le cadre de la politique de gestion interne du groupe hospitalier définie par la directrice du groupe hospitalier, et selon les instructions qui en résultent.

ARTICLE 4 :

a) **En cas d'empêchement de Monsieur Jérôme PIEUCHARD**, Directeur des Ressources Humaines ou en cas de vacance de ses fonctions, délégation est donnée à :

- **Madame Iris PASSY**, Directrice adjointe des Ressources Humaines à l'effet de signer tous les actes liés aux fonctions de Monsieur Jérôme PIEUCHARD et ceci uniquement pour les matières correspondant à ses fonctions (paragraphe A, B, G et H) de l'arrêté directorial n° 2013 318-0006 du 14 novembre 2013 modifié susvisé,
- **Monsieur Augustin HERAULT**, Directeur adjoint des Ressources Humaines à l'effet de signer tous les actes liés aux fonctions de Monsieur Jérôme PIEUCHARD et ceci uniquement pour les matières correspondant à ses fonctions (paragraphe A, B, G et H) de l'arrêté directorial n° 2013 318-0006 du 14 novembre 2013 modifié susvisé,

En cas d'empêchement **de Monsieur Jérôme PIEUCHARD**, directeur adjoint chargé des ressources humaines, **de Madame Iris PASSY**, Directrice adjointe des Ressources Humaines, **de Monsieur Augustin HERAULT**, Directeur adjoint des Ressources Humaines ou en cas de vacance de leurs fonctions, délégation est donnée à :

- **Madame Catherine FINIDORI**, attachée d'administration hospitalière à l'effet de signer pour les sites Henri Mondor et Albert Chenevier tous les actes liés aux

fonctions de Monsieur Jérôme PIEUCHARD et ceci uniquement pour les matières correspondant à ses fonctions (paragraphe A, B, G et H) de l'arrêté directeur n° 2013 318-0006 du 14 novembre 2013 modifié susvisé,

- **Madame Véronique LEOTIER**, attachée d'administration hospitalière, à l'effet de signer pour les sites Albert Chenevier et Henri Mondor tous les actes liés aux fonctions de Monsieur Jérôme PIEUCHARD et ceci uniquement pour les matières correspondant à ses fonctions (paragraphe A, B, G et H) de l'arrêté directeur n° 2013 318-0006 du 14 novembre 2013 modifié susvisé,
- **Madame Pierrette LORENTE**, attachée d'administration hospitalière à l'effet de signer pour le site Emile Roux tous les actes liés aux fonctions de Monsieur Jérôme PIEUCHARD et ceci uniquement pour les matières correspondant à ses fonctions (paragraphe A, B, G et H) de l'arrêté directeur n° 2013 318-0006 du 14 novembre 2013 modifié susvisé,
- **Madame Yamina FELOUAH**, attachée d'administration hospitalière à l'effet de signer pour les sites Georges Clemenceau et Joffre-Dupuytren tous les actes liés aux fonctions de Monsieur Jérôme PIEUCHARD et ceci uniquement pour les matières correspondant à ses fonctions (paragraphe A, B, G et H) de l'arrêté directeur n° 2013 318-0006 du 14 novembre 2013 modifié susvisé,

b) **En cas d'empêchement de Madame Sabrina LOPEZ** Directrice des Affaires Médicales et de la Stratégie ou en cas de vacance de ses fonctions, délégation est donnée à :

- **Madame Cécile MAURICE**, attachée d'administration hospitalière, à l'effet de signer tous les actes liés aux fonctions de Madame Sabrina LOPEZ et ceci uniquement pour les matières correspondant à ses fonctions (paragraphe A, B, G et H) de l'arrêté directeur n° 2013 318-0006 du 14 novembre 2013 modifié susvisé,

c) **En cas d'empêchement de Madame Sandra FRISCH**, Adjointe au Directeur des relations avec les Usagers, de la gestion des risques et de la Qualité, ou en cas de vacance de ses fonctions, délégation est donnée à :

- **Madame Mathilde BRUNEAU**, Attachée d'administration Hospitalière, à l'effet de signer tous les actes liés aux fonctions de Madame Camille ABOKI et ceci uniquement pour les matières correspondant à ses fonctions (paragraphe F, H et I) de l'arrêté directeur n° 2013 318-0006 du 14 novembre 2013 modifié susvisé,

c) **En cas d'empêchement de Madame Béryl GODEFROY**, Directrice des Finances, ou en cas de vacance de ses fonctions, délégation est donnée à :

- **Madame Camille COTIS**, Directrice Adjointe des Finances à l'effet de signer tous les actes liés aux fonctions de Madame Béryl GODEFROY et ceci uniquement pour les matières correspondant à ses fonctions (paragraphe A, C, F et H) de l'arrêté directeur n° 2013 318-0006 du 14 novembre 2013 modifié susvisé,
- **Madame Estelle PLAN**, Directrice des Achats, des Services Economiques et de la Logistique, de la logistique et des achats à l'effet de signer tous les actes liés aux fonctions de Madame Béryl GODEFROY et ceci uniquement pour les matières correspondant à ses fonctions (paragraphe A, C, F et H) de l'arrêté directeur n° 2013 318-0006 du 14 novembre 2013 modifié susvisé,

En cas d'empêchement de Madame Béryl GODEFROY, Directrice des Finances, de **Madame Camille COTIS**, Directrice Adjointe des Finances et de **Madame Estelle PLAN**, Directrice des Achats, des Services Economiques et de la Logistique délégation est donnée à :

- **Madame Florence SIMOES DA CRUZ**, attaché d'administration hospitalière, à l'effet de signer tous les actes liés aux fonctions de Madame Béryl GODEFROY et ceci uniquement pour les matières correspondant à ses fonctions (paragraphe A, C, F et H) de l'arrêté directeur n° 2013 318-0006 du 14 novembre 2013 modifié susvisé,
- **Madame Julie MASSABIE-BOUCHAT**, attaché d'administration hospitalière, à l'effet de signer tous les actes liés aux fonctions de Madame Béryl GODEFROY et ceci uniquement pour les matières correspondant à ses fonctions (paragraphe A, C, F et H) de l'arrêté directeur n° 2013 318-0006 du 14 novembre 2013 modifié susvisé,

e) **En cas d'empêchement de Madame Estelle PLAN**, Directrice des Achats, des Services Economiques et de la Logistique, ou en cas de vacance de ses fonctions, délégation est donnée à :

- **Madame Béryl GODEFROY**, directrice adjointe chargée de la direction des finances à l'effet de signer tous les actes liés aux fonctions de Madame Estelle PLAN et ceci uniquement pour les matières correspondant à ses fonctions (paragraphe C, F et H) de l'arrêté directeur n° 2013 318-0006 du 14 novembre 2013 modifié susvisé,

En cas d'empêchement **de Madame Estelle PLAN**, Directrice des Achats, des Services Economiques et de la Logistique et **de Madame Béryl GODEFROY**, Directrice des Finances, délégation est donnée à :

- **Monsieur Antoine Galimard**, chargé de mission et adjoint, à l'effet de signer tous les actes liés aux fonctions **de Madame Estelle PLAN**, et ceci uniquement pour les matières correspondant à ses fonctions (paragraphe C, F et H) de l'arrêté directeur n° 2013 318-0006 du 14 novembre 2013 modifié susvisé,

f) **En cas d'empêchement de Monsieur Marc POMMIER**, ingénieur général, Directeur des Investissements, des Travaux, de l'Ingénierie, de la Maintenance et des Equipements, ou en cas de vacance de ses fonctions, délégation est donnée à :

- **Madame Julie FAVROLLES**, ingénieure, à l'effet de signer pour les hôpitaux universitaires Henri Mondor tous les actes liés aux fonctions **de Monsieur Marc POMMIER** et ceci uniquement pour les matières correspondant à ses fonctions (paragraphe C et H) de l'arrêté directeur n° 2013 318-0006 du 14 novembre 2013 modifié susvisé,
- **Monsieur Nicolas VILLAUME**, ingénieur, à l'effet de signer pour les hôpitaux universitaires Henri Mondor tous les actes liés aux fonctions de Monsieur Marc POMMIER et ceci uniquement pour les matières correspondant à ses fonctions (paragraphe C et H) de l'arrêté directeur n° 2013 318-0006 du 14 novembre 2013 modifié susvisé,
- **Monsieur Alexandre CHARLOT**, ingénieur à l'effet de signer pour les hôpitaux universitaires H Mondor tous les actes liés aux fonctions de Monsieur Marc POMMIER et ceci uniquement pour les matières correspondant à ses fonctions (paragraphe C et H) de l'arrêté directeur n° 2013 318-0006 du 14 novembre 2013 modifié susvisé,

- **Monsieur Serge MAGNAC**, ingénieur à l'effet de signer pour le site Joffre Dupuytren tous les actes liés aux fonctions de Monsieur Marc POMMIER et ceci uniquement pour les matières correspondant à ses fonctions (paragraphe C et H) de l'arrêté directeur n° 2013 318-0006 du 14 novembre 2013 modifié susvisé,
- **Monsieur Edouard CROISILE**, ingénieur à l'effet de signer pour le site Georges Clemenceau tous les actes liés aux fonctions de Monsieur Marc POMMIER et ceci uniquement pour les matières correspondant à ses fonctions (paragraphe C et H) de l'arrêté directeur n° 2013 318-0006 du 14 novembre 2013 modifié susvisé,
- **Monsieur Paul PIRES**, ingénieur à l'effet de signer pour le site Emile Roux tous les actes liés aux fonctions de Monsieur Marc POMMIER et ceci uniquement pour les matières correspondant à ses fonctions (paragraphe C et H) de l'arrêté directeur n° 2013 318-0006 du 14 novembre 2013 modifié susvisé,

g) **En cas d'empêchement de Madame Sylvie DEBRAY**, coordonnatrice générale des soins, ou en cas de vacance de ses fonctions, délégation est donnée à :

- **Madame Malika TAHLAITI**, Coordonnatrice générale adjointe des soins à l'effet de signer pour les hôpitaux universitaires Henri Mondor tous les actes liés aux fonctions de Madame Sylvie DEBRAY et ceci uniquement pour les matières correspondant à ses fonctions (paragraphe B, G, H, et K) de l'arrêté directeur n° 2013 318-0006 du 14 novembre 2013 modifié susvisé,
- **Madame Véronique SMOLAREK**, directrice des soins à l'effet de signer pour les hôpitaux universitaires Henri Mondor tous les actes liés aux fonctions de Madame Sylvie DEBRAY et ceci uniquement pour les matières correspondant à ses fonctions (paragraphe B, G, H, et K) de l'arrêté directeur n° 2013 318-0006 du 14 novembre 2013 modifié susvisé,
- **Madame Adeline KRIKILION**, cadre supérieur de santé à l'effet de signer pour les sites Joffre-Dupuytren tous les actes liés aux fonctions de Madame Sylvie DEBRAY et ceci uniquement pour les matières correspondant à ses fonctions (paragraphe B, G, H, et K) de l'arrêté directeur n° 2013 318-0006 du 14 novembre 2013 modifié susvisé,
- **Madame Sophie SEMAL**, cadre supérieur de santé à l'effet de signer pour le site Georges Clemenceau tous les actes liés aux fonctions de Madame Sylvie DEBRAY et ceci uniquement pour les matières correspondant à ses fonctions (paragraphe B, G, H, et K) de l'arrêté directeur n° 2013 318-0006 du 14 novembre 2013 modifié susvisé,

h) **En cas d'empêchement de Monsieur Christophe CHAILLOLEAU**, directeur des services informatiques, ou en cas de vacance de ses fonctions, délégation est donnée à :

- **Madame Laurence PICARD**, adjointe au directeur à l'effet de signer pour les hôpitaux universitaires Henri Mondor tous les actes liés aux fonctions de Monsieur Christophe CHAILLOLEAU et ceci uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes C, E et H de l'arrêté directeur n° 2013 318-0006 du 14 novembre 2013 modifié susvisé.

ARTICLE 5 :

En cas d'empêchement de Madame Hélène VIDAL, directrice du site Albert Chenevier, ou en cas de vacance de ses fonctions, délégation est donnée à :

- **Monsieur Jean-François BESSET**, directeur du site Emile Roux, à l'effet de signer, dans les conditions de l'article 3 du présent arrêté, tous les actes pour lesquels Madame Hélène VIDAL a ou avait reçu délégation de signature au titre de ses fonctions de directeur du site Albert Chenevier,
- **Madame Véronique LEOTHIER**, attachée d'administration hospitalière, à l'effet de signer, dans les conditions de l'article 3 du présent arrêté, tous les actes pour lesquels Madame Hélène VIDAL a ou avait reçu délégation de signature au titre de ses fonctions de directrice du site Albert Chenevier,

En cas d'empêchement de Monsieur Jean-François BESSET, directeur du site Emile Roux, ou en cas de vacance de ses fonctions, délégation est donnée à :

- **Madame Hélène VIDAL**, directrice du site Albert Chenevier, à l'effet de signer, dans les conditions de l'article 3 du présent arrêté, tous les actes pour lesquels Monsieur Jean-François BESSET a ou avait reçu délégation de signature au titre de ses fonctions de directeur du site Emile Roux,
- **Madame Iris PASSY**, directrice adjointe, à l'effet de signer, dans les conditions de l'article 4 du présent arrêté, tous les actes pour lesquels Monsieur Jean-François BESSET a ou avait reçu délégation de signature au titre de ses fonctions de directeur du site Georges Clemenceau
- **Madame Pierrette LORENTE**, attaché d'administration hospitalière, à l'effet de signer, dans les conditions de l'article 3 du présent arrêté, tous les actes pour lesquels Monsieur Jean-François BESSET a ou avait reçu délégation de signature au titre de ses fonctions de directeur du site Emile Roux,
- **Monsieur Gwendal LE BARS**, cadre supérieur de santé, à l'effet de signer, dans les conditions de l'article 3 du présent arrêté, tous les actes pour lesquels Monsieur Jean-François BESSET a ou avait reçu délégation de signature au titre de ses fonctions de directeur du site Emile Roux,

En cas d'empêchement de Monsieur Philippe VASSEUR, directeur du site Georges Clemenceau, ou en cas de vacance de ses fonctions, délégation est donnée à :

- **Madame Frédérique ANNANE**, directrice du site Joffre-Dupuytren à l'effet de signer, dans les conditions de l'article 3 du présent arrêté, tous les actes pour lesquels Monsieur Philippe VASSEUR, a ou avait reçu délégation de signature au titre de ses fonctions de directeur du site Georges Clemenceau
- **Monsieur Augustin HERAULT**, directeur adjoint, à l'effet de signer, dans les conditions de l'article 3 du présent arrêté, tous les actes pour lesquels Monsieur Philippe VASSEUR, a ou avait reçu délégation de signature au titre de ses fonctions de directeur du site Georges Clemenceau
- **Madame Malika TAHLAITI**, coordonnatrice générale adjointe des soins à l'effet de signer, dans les conditions de l'article 3 du présent arrêté, tous les actes pour lesquels Monsieur Philippe VASSEUR, a ou avait reçu délégation de signature au titre de ses fonctions de directeur du site Georges Clemenceau

- **Madame Joelle MARGUERY**, adjoint des cadres hospitaliers à l'effet de signer, dans les conditions de l'article 3 du présent arrêté, tous les actes pour lesquels Monsieur Philippe VASSEUR, a ou avait reçu délégation de signature au titre de ses fonctions de directeur du site Georges Clemenceau
- **Madame NATHALIE DOS SANTOS**, adjoint des cadres hospitaliers, responsable des relations avec les usagers et des affaires générales de l'hôpital Georges Clemenceau, à l'effet de signer les devis et demandes d'achats relatifs au service d'animation, ainsi que la facturation des nuitées de la maison des proches

En cas d'empêchement de Madame Frédérique ANNANE, directrice du site Joffre Dupuytren, ou en cas de vacance de ses fonctions, délégation est donnée à :

- **Monsieur Philippe VASSEUR**, directeur du site Georges Clemenceau, à l'effet de signer, dans les conditions de l'article 3 du présent arrêté, tous les actes pour lesquels Madame Frédérique ANNANE a ou avait reçu délégation de signature au titre de ses fonctions de directeur du site Dupuytren
- **Monsieur Augustin HERAULT**, directeur adjoint, à l'effet de signer, dans les conditions de l'article 3 du présent arrêté, tous les actes pour lesquels Madame Frédérique ANNANE, a ou avait reçu délégation de signature au titre de ses fonctions de directeur du site Dupuytren.
- **Madame Malika TAHLAITI**, coordonnatrice générale adjointe des soins, à l'effet de signer, dans les conditions de l'article 3 du présent arrêté, tous les actes pour lesquels Madame Frédérique ANNANE a ou avait reçu délégation de signature au titre de ses fonctions de directeur du site Joffre Dupuytren,
- **Madame Joelle MARGUERY**, adjoint des cadres hospitaliers, à l'effet de signer, dans les conditions de l'article 3 du présent arrêté, tous les actes pour lesquels Madame Frédérique ANNANE a ou avait reçu délégation de signature au titre de ses fonctions de directeur du site Joffre Dupuytren,

ARTICLE 6 :

Délégation de signature est donnée, dans le champ d'attribution de la directrice du groupe hospitalier déterminé par l'arrêté directeur n° 2013 318-0006 du 14 novembre 2013 modifié susvisé, pour les périodes de la garde administrative qu'ils sont amenés à assurer en application du tableau de garde, et pour tous les actes relevant de cette garde administrative, à :

Sites Albert Chenevier - Henri Mondor :

Administrateurs de garde 1

Camille COTIS, Adjointe à la Directrice des Finances
Sylvie DEBRAY, Coordinatrice Générale des Soins
Béryl GODEFROY, Directrice des Finances
Jérôme PIEUCHARD, Directeur des Ressources Humaines
Estelle PLAN, Directrice des Achats, des Services Economiques et de la Logistique
Frantz SABINE
Benoît SEVCIK, Adjoint à la Directrice des HUHM
Hélène VIDAL, Directrice du site Albert Chenevier

Administrateurs de garde 2

Albert Chenevier

Odile BAUDRY, Adjoint des Cadres Hospitaliers
Augustin HERAULT, Directeur Adjoint des Ressources Humaines
Julie MASSABIE-BOUCHAT, Attachée d'Administration Hospitalière
Cécile MAURICE, Attachée d'Administration Hospitalière
Ahmed RAOUI, mentionné sur l'arrêté fixant le pool des administrateurs de garde exerçant principalement leurs fonctions hors du GH- AGEPS
Nathalie ROGER, Technicien Supérieur Hospitalier
Florence SIMOES DA CRUZ, Attachée d'Administration Hospitalière
Sophie WILFRED, Cadre socio-éducatif

Henri Mondor

Catherine FINIDORI, Attachée d'Administration Hospitalière
Frédéric GATIBELZA, Adjoint des Cadres Hospitaliers
Augustin HERAULT, Directeur Adjoint des Ressources Humaines
Catherine KARNYCHEFF, Cadre de santé
Julia PIERRUGUES, Attachée d'Administration Hospitalière
Mathieu PROTEAU, Technicien Supérieur Hospitalier
Claire VERGER, Attachée d'Administration Hospitalière

Site Emile Roux :

Jean-François BESSET, Directeur du site Emile Roux
Patrice LAVENU, Technicien supérieur hospitalier
Philippe LE ROUX, Directeur, mentionné sur l'annexe 2 de l'arrêté directorial n°2013 318-0006 du 14 novembre 2013 modifié susvisé
Sabrina LOPEZ, Directrice des Affaires Médicales et de la Stratégie
Pierrette LORENTE, attachée d'administration hospitalière
Catherine MORVAN, adjoint des cadres hospitaliers
Iris PASSY, Directrice Adjointe des Ressources Humaines
Véronique SMOLAREK, Directrice des Soins

Site Joffre Dupuytren :

Jacqueline ANASTASE, Cadre de Santé
Frédérique ANNANE, Directrice du site Joffre Dupuytren
Sandrine BERNARD, Adjoint des Cadres Hospitaliers
Huguette BIAS, Adjoint des Cadres Hospitaliers
Adeline KRIKILION, Cadre Supérieur de Santé
Christiane L'ETANG, Technicien Supérieur Hospitalier
Nathalie MACQUET, Responsable des Services économiques
Joelle MARGUERY, Adjoint des Cadres Hospitaliers
Thierry MERCIER, Cadre de Santé
Malika TAHLAITI, Coordonnatrice générale des soins adjointe

Site Georges Clemenceau :

Fanny BROCARD, Adjoint Administratif Hospitalier
Yamina FELOUAH, Attachée d'Administration Hospitalière
Mireille GOUALC'H, Adjoint des Cadres Hospitaliers
Florence GRANGEARD, Adjoint des Cadres Hospitaliers
Didier MARIANI, Cadre Supérieur de Santé
Sylvie SCHMITT, Adjoint des Cadres Hospitaliers
Sophie SEMAL, Cadre Supérieur de Santé
Philippe VASSEUR, Directeur du site Georges Clémenceau

ARTICLE 7 : l'arrêté n°75-2019-09-03-001 du 3 septembre 2019 de la Directrice des hôpitaux universitaires Henri Mondor portant délégation de signature est abrogé.

ARTICLE 8 : La directrice des hôpitaux universitaires Henri Mondor est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Ile de France, de la préfecture de Paris et de la préfecture de police.

Créteil, le 1^{er} octobre 2019
La Directrice des hôpitaux universitaires
Henri Mondor
SIGNÉ
Edith BENMANSOUR

Direction interrégionale des services pénitentiaires de Paris

75-2019-10-01-011

ADDITIF à

l'ARRETE

portant subdélégation de signature par Monsieur Laurent

RIDEL

directeur interrégional des services pénitentiaires de Paris



DIRECTION
DE L'ADMINISTRATION PÉNITENTIAIRE

DIRECTION INTERREGIONALE
DES SERVICES PENITENTIAIRES DE PARIS

DÉPARTEMENT DU BUDGET ET DES FINANCES

ADDITIF

ARRETE

portant subdélégation de signature par Monsieur Laurent RIDEL directeur interrégional des services pénitentiaires de Paris

Le directeur interrégional,

Vu la loi organique n° 2001-692 du 1er août 2001 relative aux lois de finances modifiée par la loi organique n° 2009-43 du 15 avril 2009 relative à l'application des articles 34-1, 39 et 44 de la Constitution (1) ;

Vu le code des marchés publics ;

Vu la loi n° 2006-1666 de finances pour 2007 modifiée et notamment son article 39 relatif à la création d'un compte de commerce pour l'administration pénitentiaire ;

Vu le décret n° 82-630 du 21 juillet 1982 modifié pris en application de l'article 3 du décret n° 82-389 du 10 mai 1982 et de l'article 3 du décret n° 82-390 du 10 mai 1982, relatif aux pouvoirs des préfets sur les services de l'administration pénitentiaire ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif au pouvoir des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;

Vu le décret n° 2005-1490 du 2 décembre 2005 relatif à l'organisation financière et comptable des services déconcentrés de l'administration pénitentiaire ;

Vu le décret n° 2006-1737 du 23 décembre 2006 portant application de l'article 39 de la loi n° 2006-1666 du 21 décembre 2006 de finances pour 2007 et relatif à l'organisation administrative et financière du compte de commerce « cantine et travail des détenus dans le cadre pénitentiaire » ;

Vu le décret du 29 décembre 2006 portant règlement de la comptabilité du ministère de la Justice pour la désignation des ordonnateurs secondaires et de leurs délégués ;

Vu le décret n° 2008-689 du 9 juillet 2008 relatif à l'organisation du ministère de la Justice modifié par le décret n° 2010-1667 du 29 décembre 2010 ;

Vu le décret n° 2008-1489 du 30 décembre 2008 modifiant le ressort territorial des directions interrégionales des services pénitentiaires ;

Vu le décret du 14 juin 2017 portant nomination de Monsieur Michel CADOT, préfet de la région d'Île-de-France, préfet de Paris ;

Vu l'arrêté du 29 juin 2009 portant règlement de comptabilité au ministère du budget, des comptes publics, de la fonction publique et de la réforme de l'Etat pour la désignation d'ordonnateurs secondaires et de leurs délégués relevant du ministère de la Justice et des Libertés sur le programme n° 309 : "entretien des bâtiments de l'Etat" ;

Vu l'arrêté du 24 décembre 2009 du ministère du budget, des comptes publics, de la fonction publique et de la réforme de l'Etat fixant l'assignation des dépenses et des recettes des ordonnateurs secondaires des services civils de l'Etat ;

Vu l'arrêté du Garde des Sceaux, ministre de la Justice, du 24 mai 2013 portant désignation des ordonnateurs secondaires du compte de commerce « cantine et travail des détenus dans le cadre pénitentiaire » et de leurs délégués ;

Vu l'arrêté du Garde des Sceaux, ministre de la Justice et des Libertés, du 31 décembre 2012 modifiant l'arrêté du 1er juin 2010 portant règlement de comptabilité du ministère de la Justice et des Libertés pour la désignation des ordonnateurs secondaires et de leurs délégués ;

Vu l'arrêté IDF-2017-06-19-004 du 19 juin 2017 de Monsieur Michel CADOT, préfet de la région d'Île-de-France, préfet de Paris, portant délégation de signature en matière d'ordonnancement secondaire à Monsieur Laurent RIDEL, directeur interrégional des services pénitentiaires de Paris ;

Vu l'arrêté de subdélégation de signature de Monsieur Laurent RIDEL, directeur interrégional des services pénitentiaires de Paris ;

Décide :

Article premier : les articles 6 et 7 de l'arrêté n° 75-2019-06-19-007 du 25 septembre 2019 sont modifiés comme suit ;

Article 6 : Subdélégation est donnée aux personnes suivantes, à l'effet de signer, en qualité d'ordonnateur secondaire délégué des recettes et des dépenses, au nom du directeur interrégional et dans les limites fixées par l'arrêté préfectoral susvisé, l'ensemble des actes d'engagement de l'Etat (signature du bon de commande), de vérification du service fait relatifs au budget opérationnel du programme 107, titres 3, 5 et 6 :

Service Pénitentiaire d'insertion et de probation du Val d'Oise

- M.Dominique TANGUY, Directeur des services pénitentiaires d'insertion et de probation
- Mme Stéphanie BALDASSI, Adjointe au Directeur des services pénitentiaires d'insertion et de probation
- Mme SOOKAHET Stéphanie, responsable du budget et des finances

Pas de changement pour les autres délégataires des articles 6

Article 7 : Subdélégation est donnée aux utilisateurs désignés ci-dessous pour engager dans Chorus Formulaires, les dépenses du programme 107, par des demandes d'achat ou subvention (enregistrement de la consommation d'une autorisation d'engagement et validation) et d'en constater le service fait

Service Pénitentiaire d'insertion et de probation du Val d'Oise

Mme SOOKAHET Stéphanie, responsable du budget et des finances
Mme Isabelle COUCHAUX, économiste

Pas de changement pour les autres délégués des articles 7

Article 2 : Une copie de cet arrêté sera adressée au receveur général des finances, au directeur départemental des finances publiques de l'Essonne et aux fonctionnaires intéressés.

Article 3 : L'arrêté n°75-2019-24-020 du 25 septembre 2019 est modifié par le présent arrêté.

Article 4 : le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région d'Île de France, préfecture de Paris.

Fait à Paris, le 01 octobre 2019

Le Directeur Interrégional des
services pénitentiaires de Paris

Laurent RIDEL

Direction régionale des entreprises, de la concurrence et de
la consommation, du travail et de l'emploi

75-2019-10-01-010

Décision du 1er octobre 2019 portant subdélégation de
signature de la directrice régionale adjointe, responsable
par intérim de l'unité départementale de Paris à divers
fonctionnaires de sa direction

MINISTÈRE DU TRAVAIL

DIRECTION RÉGIONALE DES ENTREPRISES, DE LA CONCURRENCE, DE LA CONSOMMATION, DU TRAVAIL ET DE L'EMPLOI D'ÎLE DE FRANCE

Unité départementale de Paris

Décision du 1^{er} octobre 2019 portant subdélégation de signature de la directrice régionale adjointe, responsable par intérim de l'unité départementale de Paris à divers fonctionnaires de sa direction

La responsable par intérim de l'unité départementale de Paris,

- **Vu** le code du travail,
- **Vu** le décret n°2009-1377 du 10 novembre 2009 modifié relatif à l'organisation et aux missions des Directions Régionales des Entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi,
- **Vu** le décret n°2010-687 du 24 juin 2010 relatif à l'organisation et aux missions des services de l'état dans la région et les départements Ile-de-France,
- **Vu** le décret n°2014-359 du 20 mars 2014 relatif à l'organisation du système d'inspection du travail ,
- **Vu** l'arrêté interministériel du 29 août 2016 nommant Madame Corinne CHERUBINI, directrice régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi d'Ile de France à compter du 5 septembre 2016,
- **Vu** l'arrêté interministériel en date du 14 mars 2019 chargeant Madame Patricia BOILLAUD de l'intérim de l'unité départementale de Paris à compter du 1^{er} avril 2019 ;
- **Vu** la décision n°2019-1 du 18 mars 2019, par laquelle Madame Corinne CHERUBINI directrice régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi d'Ile-de-France délègue sa signature à Madame Patricia BOILLAUD directrice régionale adjointe, responsable par intérim de l'unité départementale de Paris
- **Vu** la décision n° 2019-55 du 19 août 2019 portant délimitation des unités de contrôle et des sections d'inspection du travail pour le département de Paris.
- **Vu** l'arrêté portant affectation des agents de contrôle dans les unités de contrôle et gestion des intérim.

D E C I D E :

Article 1^{er} : Subdélégation de signature est donnée à l'effet de signer les décisions et actes administratifs suivants :

| Dispositions légales | Décisions |
|--|---|
| Anticipation négociée des mutations économiques pour développer les compétences, maintenir l'emploi et encadrer les licenciements économiques | |
| Article L 1233-56 du code du travail | Avis sur la procédure et observations sur les mesures sociales pour les procédures ouvertes par les entreprises non soumises à l'obligation d'établir un PSE. |
| Articles L 1233-57-1 et L 1233-57-6 du code du travail | Avis sur la procédure et observations sur le PSE pour les procédures ouvertes par les entreprises soumises à l'obligation d'établir un PSE. |
| Articles L 1233-57-1 à L 1233-57-7 du code du travail | Décision de validation de l'accord collectif signé en application de l'article 1233-24-1 Décision d'homologation du document unilatéral pris en application de l'article L 1233-24-4 |
| Articles L 1233-57-5 et D 1233-12 du code du travail | Injonction prise sur demande formulée par le CE ou, à défaut, les DP ou, en cas de négociation d'un accord L 1233-24-1, par les OS représentatives de l'entreprise. |
| Article L 4614-13 du code du travail | Décision relative à la contestation de l'expertise réalisée dans le cadre de l'article L 4614-12-1. |
| Article L 1233-35-1 et article R 1233-3-3 | Décision relative à la contestation portant sur l'expertise prévue à l'article L 1233-34 (délai de cinq jours) Cf article L 1233-34 : expertise unique dans le cadre d'un PSE décidée par le comité social et économique et portant sur les domaines économique et comptable ainsi que sur les effets potentiels du projet sur les conditions de travail |

En cas d'empêchement, au directeur du travail, à la directrice adjointe du travail et à l'attachée principale d'administration dont les noms suivent :

- M. François CHAUMETTE, directeur du travail
- Mme Corinne ROUXEL, attachée principale d'administration
- Mme Isabelle CHABBERT, directrice adjointe du travail

Article 2 : Subdélégation de signature est donnée à l'effet de signer les décisions et actes administratifs suivants :

| Dispositions légales | Décisions |
|--|--|
| Egalité professionnelle | |
| Articles L 1143-3 et D 1143-6 du code du travail | Décision d'opposition à un plan pour l'égalité professionnelle |
| Articles L 2242-9 et R 2242-10 du code du travail | Décision appréciant la conformité d'un accord d'entreprise ou d'un plan d'action aux dispositions de l'article L. 2242-8 du code du travail |
| Santé et sécurité | |
| Article R 4723-5 du code du travail | Décision prise sur recours hiérarchique formé contre une demande d'analyse de produits faite en application de l'article R 4722-10 |
| Article L 4721-1 du code du travail | Mise en demeure de prendre des mesures pour remédier à une situation dangereuse résultant d'une infraction aux dispositions des articles L. 4121-1 à L. 4121-5, L. 4522-1 et L. 4221-1 |
| Groupeur d'employeur | |
| Articles L 1253-17 et D 1253-7 à D 1253-11 du code du travail | Décision d'opposition à l'exercice de l'activité d'un groupement d'employeurs |
| Articles R 1253-19 à R 1253-27 du code du travail | Décisions accordant, refusant ou retirant l'agrément d'un groupement d'employeurs |
| Durée du travail | |
| Article D 3141-35 du code du travail | Décision désignant les membres de la commission instituée auprès des caisses de congés payés du bâtiment et des travaux publics |
| Article R 713-44 du code rural | Décision prise sur recours hiérarchique formé contre une décision de l'inspecteur du travail imposant un mode d'enregistrement de la durée du travail |
| Articles R 713-11, R 713-12 et R 713-14 du code rural | Décisions accordant ou refusant d'accorder une dérogation à la durée maximale hebdomadaire moyenne du travail pour une entreprise ou pour une activité dans le département |
| Articles L 713-11, R 713-12 et R 713-13 du code rural | Décisions accordant ou refusant d'accorder une dérogation à la durée maximale hebdomadaire absolue du travail pour une entreprise ou pour une activité dans le département |
| Action de l'inspection du travail | |
| Articles L 8114-4 et suivants et R 8114-3 et suivants du code du travail | Mise en œuvre de la transaction pénale : proposition au mis en cause, demande d'homologation au procureur, notification au mis en cause |

Aux directeurs du travail et directeurs adjoints du travail dont les noms suivent :

- M. Patrice PEYTAVIN, directeur du travail
- Mme Christelle CHAMBARLHAC, directrice adjointe du travail
- M. Patrice BERTHREU, directeur adjoint du travail
- Mme Anne AUDIC, directrice du travail
- Mme Catherine LAPEYRE, directrice du travail
- M. Stéphane LAMAIRE, directeur adjoint du travail

Article 3: Subdélégation de signature est donnée à l'effet de signer les décisions et actes administratifs suivants :

| Santé et sécurité | |
|---|--|
| Articles L 1242-6 et D 1242-5 du code du travail | Décisions accordant ou refusant d'accorder des dérogations à l'interdiction de recourir à des salariés sous contrat à durée déterminée pour certains travaux particulièrement dangereux |
| Articles L 1251-10 et D 1251-2 du code du travail | Décisions accordant ou refusant d'accorder des dérogations à l'interdiction de recourir au travail temporaire pour certains travaux particulièrement dangereux |
| Articles L 4154-1 et D 4154-3 à D 4154-6 du code du travail | Décision autorisant ou refusant d'autoriser ou retirant une décision d'autorisation d'employer des salariés titulaires d'un contrat à durée déterminée ou des salariés temporaires pour accomplir des travaux exposant à certains agents chimiques dangereux |
| Articles R 4533-6 et R 4533-7 du code du travail | Décision accordant ou refusant d'accorder les dérogations aux dispositions des articles R. 4533-2 à R. 4533-4 (voies et réseaux divers de chantiers de construction) |
| Article R 4462-30 du code du travail | Décision approuvant ou n'approuvant pas l'étude de sécurité Décision demandant au chef d'établissement d'effectuer ou de faire effectuer des essais complémentaires |
| Article 8 du décret du 26 octobre 2005 relatif aux chantiers de dépollution pyrotechnique | Décision approuvant ou n'approuvant pas l'étude de sécurité Décision demandant au chef d'établissement d'effectuer ou de faire effectuer des essais complémentaires |
| Article 3 de l'arrêté du 23 juillet 1947 | Décision accordant ou refusant une dispense à l'obligation de mettre des douches à disposition des travailleurs |
| Durée du travail | |
| Articles L 3121-21 et R 3121-10 du code du travail | Décisions accordant ou refusant d'accorder une dérogation à la durée maximale hebdomadaire absolue du travail |
| Articles L 3121-24, L 3121-25, R 3121-11 et R 3121-16 du code du travail | Décisions accordant ou refusant d'accorder une dérogation à la durée maximale hebdomadaire moyenne du travail |
| Représentation du personnel | |
| Articles L. 2143-11 et R 2143-6 du code du travail | Décisions autorisant ou refusant la suppression du mandat de délégué syndical |
| Articles L 2142-1-2, L 2143-11 et R 2143-6 du code du travail | Décisions autorisant ou refusant la suppression du mandat de représentant de section syndicale |
| Articles L 2313-5, L 2313-8, R 2313-1 et R 2313-4 du code du travail | Décision fixant le nombre et le périmètre des établissements distincts du comité social et économique |
| Articles L 2314-3 et R 2314-3 du code du travail | Décision fixant la répartition du personnel et des sièges entre les collèges électoraux du comité social et économique |
| Articles L 2316-8 et R 2316-2 du code du travail | Décision fixant la répartition des sièges entre les établissements et les collèges au sein d'un comité social et économique central |
| Articles L 2333-4 et R 2332-1 du code du travail | Décision répartissant les sièges au comité de groupe entre les élus du ou des collèges électoraux |
| Articles L 2333-6 et R 2332-1 du code du travail | Décision de désignation du remplaçant d'un représentant du personnel du comité de groupe |
| Articles L 2345-1 et R 2345-1 du code du travail | Décisions d'autorisation ou de refus d'autorisation de suppression d'un comité d'entreprise européen |

Aux responsables des unités de contrôle dont les noms et affectations suivent :

| Unité de contrôle | Nom du Responsable Unité de Contrôle |
|--|--------------------------------------|
| Unité de contrôle des 1 ^{er} et 2 ^{ème} arrondissements | |
| Unité de contrôle des 3 ^{ème} , 4 ^{ème} et 11 ^{ème} arrondissements | ROBINOT Yohan |
| Unité de contrôle des 5 ^{ème} , 6 ^{ème} et 7 ^{ème} arrondissements | LEITAO Sylvie |
| Unité de contrôle du 8 ^{ème} arrondissement Nord | DEMORTIER Marika |
| Unité de contrôle du 9 ^{ème} arrondissement | LEPERTEL Franck |
| Unité de contrôle des 10 ^{ème} et 18 ^{ème} arrondissements | DARRACQ Larissa |
| Unité de contrôle du 12 ^{ème} arrondissement | GIRON Elodie |
| Unité de contrôle des 13 ^{ème} et 14 ^{ème} arrondissements | MARTIN Francis |
| Unité de contrôle du 15 ^{ème} arrondissement | SAOULI Lydia |
| Unité de contrôle du 16 ^{ème} arrondissement | VASSEUX Niklas |
| Unité de contrôle du 17 ^{ème} arrondissement | PEYRON Patrice |
| Unité de contrôle du 19 ^{ème} et 20 ^{ème} arrondissements | JANNES Henri |
| Unité de contrôle Transport du département | MATHEVET Eric |

En cas d'empêchement des responsables d'unité de contrôle, aux directeurs du travail ou à leurs adjoints dont les noms suivent :

- Mme Anne AUDIC, directrice du travail
- Mme Catherine LAPEYRE, directrice du travail
- Mme Christelle CHAMBARLHAC, directrice adjointe du travail
- M. Patrice PEYTAVIN, directeur du travail

Article 4: Subdélégation de signature est donnée à l'effet de signer les décisions et actes administratifs suivants :

| Dispositions légales | Décisions |
|---|---|
| Formation professionnelle et certification | |
| Articles R 338-6 et R 338-7 du code de l'Education, arrêtés du 9 mars 2006 et du 10 mars 2009 | Délivrance du titre professionnel Désignation du jury VAE : recevabilité de la VAE |
| Article R 6325-20 du code du travail | Décision de retrait du bénéfice des exonérations de cotisations sociales attaché aux contrats de professionnalisation |
| Articles D 5424-8 à D 5424-10 du code du travail | Décision déterminant les périodes d'arrêts saisonniers de travail par suite d'intempéries (entreprises de BTP) |

Au directeur du travail, à la directrice adjointe du travail et à l'attachée principale d'administration dont les noms suivent :

- M. François CHAUMETTE, directeur du travail
- Mme Corinne ROUXEL, attachée principale d'administration
- Mme Isabelle CHABBERT, directrice adjointe du travail

Article 5: Subdélégation de signature est donnée à l'effet de signer les décisions et actes administratifs suivants :

| Rupture conventionnelle | |
|---|---|
| Articles L. 1237-14 et R. 1237-3 du code du travail | Décisions d'homologation et de refus d'homologation des conventions de rupture du contrat de travail |
| Scrutin de mesure d'audience des organisations syndicales dans les TPE | |
| Article R 2122-21 du code du travail | Décision prise sur le recours gracieux formé par un électeur ou son représentant en cas de contestation relative à une inscription sur la liste électorale établie dans le cadre du scrutin de mesure de l'audience des organisations syndicales dans les entreprises de moins de 11 salariés |

Aux directeurs du travail et à la directrice adjointe du travail dont les noms suivent :

- M. Patrice PEYTAVIN, directeur du travail
- Mme Christelle CHAMBARLHAC, directrice adjointe du travail
- M. François CHAUMETTE, directeur du travail

Article 6: Subdélégation de signature est donnée à l'effet de signer les décisions et actes administratifs suivants :

| Dispositions légales | Décisions |
|---|---|
| Apprentissage | |
| Articles L 6225-4 à L 6225-8 et R 6225-1 à R 6225-12 du code du travail | Décisions en matière d'apprentissage et notamment : Décision de suspension du contrat d'apprentissage (article L 6225-4) Décision autorisant ou refusant la reprise de l'exécution du contrat d'apprentissage (article L 6225-5) Décision interdisant le recrutement de nouveaux apprentis ainsi que de jeunes titulaires d'un contrat d'insertion en alternance (article L 6225-6) Décision mettant fin ou refusant de mettre fin à l'interdiction de recruter de nouveaux apprentis (article R 6225-11) |
| Travailleurs et stagiaires de moins de 18 ans | |
| Articles L 4733-8 et suivants du code du travail | Décisions relatives aux travailleurs et stagiaires de moins de 18 ans et notamment : Décision de suspension du contrat de travail ou de la convention du stage (article L 4733-8) Décision autorisant ou refusant la reprise de l'exécution du contrat de travail ou de la convention du stage (article L 4733-9) Décision interdisant le recrutement de travailleurs ou l'accueil de stagiaires (article L 4733-10) |
| Demandeur d'emploi | |
| Articles R 5422-3 et -4 du code du travail | Détermination du salaire de référence des travailleurs migrants |

Aux directeurs du travail et à la directrice adjointe du travail dont les noms suivent :

- M. Patrice PEYTAVIN, directeur du travail
- Mme Christelle CHAMBARLHAC, directrice adjointe du travail
- M. François CHAUMETTE, directeur du travail

Article 7: Subdélégation de signature est donnée à l'effet de signer les décisions et actes administratifs suivants :

| Dispositions légales | Décisions |
|--|--|
| Epargne salariale | |
| Article L 3345-1 et suivants et D 3345-1 et suivant du code du travail | Demande de retrait ou de modification de dispositions d'un accord d'intéressement ou de participation, ou d'un règlement d'épargne salariale |

Aux directeurs du travail, à la directrice adjointe du travail et aux contrôleurs du travail dont les noms suivent :

- M. Patrice PEYTAVIN, directeur du travail
- M. François CHAUMETTE, directeur du travail
- Mme Christelle CHAMBARLHAC, directrice adjointe du travail
- Mme Véronique PREAU, contrôleur du travail
- Mme Véronica ZANIER-PASCUAL, contrôleur du travail

Article 8 :

Sont exclus des subdélégations visées aux articles 1 à 4 les courriers, actes et décisions faisant suite à un recours gracieux ou, sur le champ de l'emploi et de la formation professionnelle, à une situation signalée par l'autorité préfectorale ou des personnes titulaires d'un mandat électif public.

Article 9 :

Les décisions prises en application de la présente délégation sont rédigées sous le timbre :

Pour la directrice de la Direccte d'Ile de France
Par subdélégation de la directrice régionale adjointe, responsable par intérim de l'unité départementale de Paris

Une copie des décisions prises en application des articles 2 et 3 est transmise pour information par la subdélégataire au directeur des relations et services du travail .

Article 10 :

La responsable par intérim de l'unité départementale de Paris est chargée de l'exécution de la présente décision qui sera publiée au recueil des actes administratifs accessible sur le site Internet de la préfecture de la région d'Ile de France, préfecture de Paris et de la préfecture de police à l'adresse suivante : www.ile-de-france.gouv.fr

Fait à Paris, le 1^{er} octobre 2019

La directrice régionale adjointe,
Responsable par intérim de l'unité départementale de Paris

Signé

Patricia BOILLAUD

Direction régionale des finances publiques d'Ile de France
et du département de Paris

75-2019-10-01-001

Arrêté portant délégation de signature - Pôle de Contrôle et
d'Expertise – 3ème & 4ème

DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES
DIRECTION REGIONALE DES FINANCES PUBLIQUES
D'ILE-DE-FRANCE ET DE PARIS
Pôle de Contrôle et d'Expertise – 3^{ème} & 4^{ème}
18 rue Michel le Comte
75152 PARIS Cedex 03

DELEGATION DE SIGNATURE

La responsable du Pôle de contrôle et d'expertise du 3^{ème} et du 4^{ème} arrondissement de Paris

Vu le code général des impôts, et notamment l'article 408 de son annexe II et les articles 212 à 217 de son annexe IV ;

Vu le livre des procédures fiscales, et notamment les articles L. 247, et R* 247-4 et suivants ;

Vu le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant diverses dispositions relatives à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Arrête :

Article 1er

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer :

1°) en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office et, en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération ou rejet :

a) dans la limite de 15 000 €, aux inspecteurs des finances publiques désignés ci-après :

| Nom & prénom | Nom & prénom | Nom & prénom |
|----------------------|---------------------|--------------------|
| M. Didier DATH | M. José DE OLIVEIRA | Mme Pascale DELSOL |
| M. Vincent DUVAL | Mme Agnès MARTEL | Kokou NOVIVOR |
| Mme Christine OZENNE | Mme Marie WALLE | |

b) dans la limite de 10 000 €, aux agents des finances publiques de catégorie B désignés ci-après :

| Nom & prénom | Nom & prénom | Nom & prénom |
|------------------|-----------------------|-------------------|
| M. Albert GILLES | M. Matthieu NANTILLET | M. Thierry LENCOU |
| Mme Irène PUGET | Mme Corinne TALAGRAND | |

Article 2

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs du département de Paris.

A Paris, 1er octobre 2019

La responsable du Pôle de Contrôle & d'Expertise

Signé

Isabelle MARTINI

Direction régionale des finances publiques d'Ile de France
et du département de Paris

75-2019-10-01-003

Arrêté portant délégation de signature - SERVICE DES
IMPOTS DES ENTREPRISES
DE PARIS 12ème DAUMESNIL

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES
DIRECTION REGIONALE DES FINANCES PUBLIQUES D'ILE
DE FRANCE ET DE PARIS
SERVICE DES IMPOTS DES ENTREPRISES
DE PARIS 12ème DAUMESNIL
27 bis, rue des Meuniers
75602 PARIS CEDEX 12

**Arrêté portant délégation de signature
en matière de contentieux et de gracieux fiscal**

Le comptable, responsable du service des impôts des entreprises de PARIS 12ème DAUMESNIL

Vu le code général des impôts, et notamment l'article 408 de son annexe II et les articles 212 à 217 de son annexe IV ;

Vu le livre des procédures fiscales, et notamment les articles L. 247 et R* 247-4 et suivants ;

Vu le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant diverses dispositions relatives à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, et notamment son article 16 ;

Arrête :

Article 1^{er}

Délégation de signature est donnée à Mme LE POUPON Jocelyne, Inspectrice Divisionnaire, adjointe au responsable du service des impôts des entreprises de PARIS 12ème DAUMESNIL, à l'effet de signer :

1°) en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office, dans la limite de 60 000 € ;

2°) en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération, transaction ou rejet dans la limite de 60 000 € ;

3°) les décisions sur les demandes de plafonnement en fonction de la valeur ajoutée de contribution économique territoriale, sans limite de montant pour les entreprises dont tous les établissements sont situés dans le ressort du service ;

4°) les décisions sur les demandes de remboursement de crédit d'impôt, dans la limite de 100 000 € par demande ;

5°) les documents nécessaires à l'exécution comptable des décisions contentieuses et gracieuses sans limitation de montant ;

6°) les avis de mise en recouvrement et les mises en demeure de payer ;

7°) au nom et sous la responsabilité du comptable soussigné,

a) l'ensemble des actes relatifs au recouvrement, et notamment les actes de poursuites et les déclarations de créances ainsi que pour ester en justice ;

b) tous actes d'administration et de gestion du service.

Article 2

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer, en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office et, en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération ou rejet :

1°) dans la limite de 15 000 €, aux inspecteurs des finances publiques désignés ci-après :

| | | |
|------------------|--|--|
| MOLINATTI Pascal | | |
|------------------|--|--|

2°) dans la limite de 10 000 €, aux contrôleurs des finances publiques désignés ci-après :

| | | |
|------------------------|-------------------|-----------------------|
| BOUCHER Nathalie | BOUVY Emmanuel | DEMEULENAERE Jennifer |
| FERRERO Christiane | HAMCHAOUI Khélaïf | HUCHET Antoine |
| MARIGOT Radja | MARQUENET Karine | MIMIFIR Claudine |
| OZIER-LAFONTAINE Alain | POMET Roland | RIDET Pascal |
| | | |

Article 3

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer :

1°) les décisions gracieuses relatives aux pénalités et aux frais de poursuites et portant remise, modération ou rejet, dans la limite précisée dans le tableau ci-dessous ;

2°) les avis de mise en recouvrement et les mises en demeure de payer ;

3°) l'ensemble des actes relatifs au recouvrement, notamment les actes de poursuites ;

aux agents désignés ci-après :

| Nom et prénom des agents | grade | Limite des décisions gracieuses |
|--------------------------|------------------------|---------------------------------|
| BENNOUR Isabelle | Contrôleuse principale | 10 000 € |
| GUSTARIMAC Céline | Agente administrative | 2 000 € |
| NEFFATI Djamila | Agente administrative | 2 000 € |

Article 4

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs du département de Paris

A Paris, le 1^{er} octobre 2019

Le comptable public
Responsable de service des impôts des entreprises,

Signé

Dominique GUISELIN

ANNEXE

A L'ARRETE PORTANT DELEGATION DE SIGNATURE

Article 1^{er}

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer les décisions relatives aux demandes de délais de paiement aux agents désignés ci-après :

| Nom et prénom des agents | Grade | Durée maximale des délais de paiement | Somme pour laquelle un délai de paiement peut être accordé |
|---------------------------------|------------------------------|--|---|
| LE POUPON Jocelyne | Inspectrice divisionnaire | Sans limitation | Sans limitation |
| BENNOUR Isabelle | Contrôleuse principale | 6 mois | 10 000 € |
| GUSTARIMAC Céline | Agente administrative | 3 mois | 2 000 € |
| NEFFATI Djamila | Agente administrative | 3 mois | 2 000 € |

A Paris, le 1^{er} octobre 2019

Le comptable public
Responsable de service des impôts des entreprises,

Signé

Dominique GUISELIN

Direction régionale des finances publiques d'Ile de France
et du département de Paris

75-2019-10-01-002

Arrêté portant délégation de signature - SERVICE DES
IMPOTS DES PARTICULIERS DE
PARIS 15e GRENELLE-JAVEL

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES
DIRECTION REGIONALE DES FINANCES PUBLIQUES D'ILE
DE FRANCE ET DE PARIS
SERVICE DES IMPOTS DES PARTICULIERS DE PARIS
PARIS 15^e GRENELLE-JAVEL
13/15 rue du général BEURET
75712 Paris cedex 15

**Arrêté portant délégation de signature
en matière de contentieux et de gracieux fiscal**

La Comptable, Madame Marie-Rose GUISELIN-WOLFF, Responsable du Service des Impôts des Particuliers de PARIS
15^e Grenelle-Javel

Vu le code général des impôts, et notamment l'article 408 de son annexe II et les articles 212 à 217 de son annexe IV ;

Vu le livre des procédures fiscales, et notamment les articles L. 247, L. 257 A et R* 247-4 et suivants ;

Vu le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant diverses dispositions relatives à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, et notamment son article 16 ;

Arrête :

Article 1^{er}

Délégation de signature est donnée à Madame Patricia DI MARCO, Inspectrice Divisionnaire, adjointe à la Responsable du Service des Impôts des Particuliers de Paris 15^e Grenelle-Javel, à l'effet de signer :

1°) dans la limite de 60 000 €, en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office;

2°) en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération, transaction ou rejet dans la limite de 60 000 € ;

3°) les documents nécessaires à l'exécution comptable des décisions contentieuses et gracieuses, sans limitation de montant ;

4°) au nom et sous la responsabilité de la Comptable soussigné,

a) les avis de mise en recouvrement ;

b) l'ensemble des actes relatifs au recouvrement, et notamment les mises en demeure de payer, les actes de poursuites et les déclarations de créances ainsi que pour ester en justice ;

c) tous actes d'administration et de gestion du service.

Article 2

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer, en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office et, en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération ou rejet :

1°) dans la limite de 15 000 €, aux Inspecteurs des Finances Publiques désignés ci-après :

| | | |
|-----------------|--------------|--|
| GROS Christelle | GUEGAN Annie | |
|-----------------|--------------|--|

2°) dans la limite de 10 000 €, aux Agents des Finances Publiques de catégorie B désignés ci-après :

| | | |
|------------------|---------------------|--|
| BERTRAND Eddy | DELAPORTE Ariane | |
| BRESTIC Bertrand | GARGAM Valérie | |
| CHEVIET Aline | SUIVANT-LUCAS Régis | |

3°) dans la limite de 2 000 €, aux Agents des Finances Publiques de catégorie C désignés ci-après :

| | | |
|------------------|--------------------|-----------------------|
| AUZEMERY William | GENIN Clémence | SID Nabil |
| AYA Charlotte | KOKER Ufuk | SISOUVANH Cyril |
| BORNE Alan | MAITIA Jean-Michel | TA Mickaël |
| BOURGIN Aurélie | PLUMAIN Jérémy | TARBY Alexandrine |
| | SANCHEZ Soledad | DEWAELE Frédéric |
| FOUCAULT Anne | SERVANT Sandra | WONG-YIM-CHEONG Jerry |

Article 3

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer :

1°) les décisions gracieuses, relatives aux pénalités et aux frais de poursuites, portant remise, modération ou rejet, dans la limite précisée dans le tableau ci-dessous ;

2°) les avis de mise en recouvrement ;

3°) l'ensemble des actes relatifs au recouvrement, et notamment les mises en demeure de payer, les actes de poursuites et les déclarations de créances ;

aux agents désignés ci-après :

| Nom et prénom des agents | grade | Limite des décisions gracieuses |
|--------------------------|-------------|---------------------------------|
| GROS Christelle | Inspectrice | 15 000 € |
| GUEGAN Annie | Inspectrice | 15 000 € |
| CLARE Isabelle | Contrôleuse | 2 000 € |

| Nom et prénom des agents | grade | Limite des décisions gracieuses |
|--------------------------|------------------------|---------------------------------|
| CUNAT Alexandra | Contrôleuse | 2000 € |
| DEMEULENAERE Danielle | Contrôleuse Principale | 2 000 € |
| HANACHI Abed | Contrôleur | 2 000 € |
| LAMOUREUX Christophe | Contrôleur | 2 000 € |
| REINHARD Manuela | Contrôleuse | 2000 € |
| TRUJILLO Jennifer | Contrôleuse | 2000 € |
| LAINEZ Christelle | Agente | 2 000 € |
| LEGRIX Hervé | Agent | 2 000 € |

Article 4

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer :

1°) en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office, dans la limite précisée dans le tableau ci-dessous ;

2°) en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération ou rejet, dans la limite précisée dans le tableau ci-dessous ;

aux agents de catégorie B désignés ci-après :

| Nom et prénom des agents | Grade | Limite des décisions contentieuses | Limite des décisions gracieuses |
|--------------------------|------------------------|------------------------------------|---------------------------------|
| BERTRAND Eddy | Contrôleur | 10 000 € | 10 000 € |
| BRESTIC Bertrand | Contrôleur | 10 000 € | 10 000 € |
| CHEVIET Aline | Contrôleuse Principale | 10 000 € | 10 000 € |
| DELAPORTE Ariane | Contrôleuse | 10 000 € | 10 000 € |
| GARGAM Valérie | Contrôleuse | 10 000 € | 10 000 € |
| SUIVANT-LUCAS Régis | Contrôleur | 10 000 € | 10 000 € |

aux agents de catégorie C désignés ci-après :

| Nom et prénom des agents | Grade | Limite des décisions contentieuses | Limite des décisions gracieuses |
|--------------------------|--------|------------------------------------|---------------------------------|
| AUZEMERY William | Agent | 2 000 € | 2 000 € |
| AYA Charlotte | Agente | 2 000 € | 2 000 € |
| BORNE Alan | Agent | 2 000 € | 2 000 € |
| BOURGIN Aurélie | Agente | 2 000 € | 2 000 € |
| DEWAELE Frédéric | Agent | 2 000 € | 2 000 € |
| FOUCAULT Anne | Agente | 2 000 € | 2 000 € |
| GENIN Clémence | Agente | 2 000 € | 2 000 € |

| Nom et prénom des agents | Grade | Limite des décisions contentieuses | Limite des décisions gracieuses |
|---------------------------------|--------------|---|--|
| KOKER Ufuk | Agent | 2 000 € | 2 000 € |
| MAITIA Jean-Michel | Agent | 2 000 € | 2 000 € |
| PLUMAIN Jérémy | Agent | 2 000 € | 2 000 € |
| SANCHEZ Soledad | Agente | 2 000 € | 2 000 € |
| SERVANT Sandra | Agente | 2 000 € | 2 000 € |
| SID Nabil | Agent | 2 000 € | 2 000 € |
| SISOUVANH Cyril | Agent | 2 000 € | 2 000 € |
| TA Mickaël | Agent | 2 000 € | 2 000 € |
| TARBY Alexandrine | Agente | 2 000€ | 2 000 € |
| WONG-YIM-CHEONG Jerry | Agent | 2 000 € | 2 000 € |

Les agents délégataires ci-dessus désignés peuvent prendre des décisions à l'égard des contribuables relevant de l'ensemble des services suivants : SIP de Paris 15ème Saint Lambert, SIP de Paris Grenelle-Javel.

Article 5

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs du département de Paris

A Paris , le 1^{er} octobre 2019

La Comptable, Responsable du Service des Impôts des Particuliers de Paris 15e Grenelle-Javel

signé

Marie-Rose GUISELIN-WOLFF

Direction régionale des finances publiques d'Ile de France
et du département de Paris

75-2019-10-01-006

Arrêté portant délégation de signature - SERVICE DES
IMPÔTS DES PARTICULIERS DE PARIS 7E

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

DIRECTION REGIONALE DES FINANCES PUBLIQUES

D'ILE DE FRANCE ET DE PARIS

SERVICE DES IMPÔTS DES PARTICULIERS DE PARIS 7^E

9 place Saint-Sulpice - 75292 PARIS CEDEX 06

Arrêté portant délégation de signature

Le comptable, monsieur Didier COLOMBE, responsable du service des impôts des particuliers de PARIS 7^{ème} arrondissement

Vu le code général des impôts, et notamment l'article 408 de son annexe II et les articles 212 à 217 de son annexe IV ;

Vu le livre des procédures fiscales, et notamment les articles L. 247, L. 257 A et R* 247-4 et suivants ;

Vu le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant diverses dispositions relatives à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, et notamment son article 16 ;

Arrête :

Article 1^{er}

Délégation de signature est donnée à Monsieur François OUDIOU, Inspecteur divisionnaire, adjoint au responsable du service des impôts des particuliers de Paris 7^{ème}, à l'effet de signer :

- 1°) dans la limite de 76 000 €, en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, partielle ou de rejet et de dégrèvement ou de restitution d'office ;
- 2°) en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération, transaction ou rejet dans la limite de 76 000 € ;
- 3°) les documents nécessaires à l'exécution comptable des décisions contentieuses et gracieuses, sans limitation de montant ;
- 4°) au nom et sous la responsabilité du comptable soussigné,
 - a) les avis de mise en recouvrement ;
 - b) l'ensemble des actes relatifs au recouvrement, et notamment les mises en demeure de payer, les actes de poursuites et les déclarations de créances ainsi que pour ester en justice ;
 - c) tous actes d'administration et de gestion du service.

En l'absence du comptable, monsieur Didier COLOMBE, responsable du SIP et de Monsieur François OUDIOU, délégation de signature est donnée à l'effet de signer les documents ou décisions mentionnés ci-dessus aux § 1° à 4°, aux inspecteurs des finances publiques désignés ci-après :

CYRILLE Valéry
BEAUDONNET Jean-Olivier

Article 2

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer, en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office et, en matière de gracieux fiscal d'assiette, les décisions portant remise, modération ou rejet :

1°) dans la limite de 10 000 €, aux agents des finances publiques de catégorie B désignés ci-après :

MATHURINE Gladys

LAMARQUE Sabine

2°) dans la limite de 2 000 €, aux agents des finances publiques de catégorie C désignés ci-après :

BOUCHE Grégory

BOUTMIR Bilal

DEFRADAT Océane

FULLIN Brice

LAMBERT Daniel

LONGUEMARE Tanguy

MAUREAU Sylvie

MICHAUD Jean-Baptiste

MINICONI Paul-François

POTEAU Ruben

SIGODA Olivier

TELAKHETE Priscilla

Article 3

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer :

1°) les décisions gracieuses, relatives aux pénalités et aux frais de poursuites, portant remise, modération ou rejet, dans la limite précisée dans le tableau ci-dessous ;

aux agents désignés ci-après :

| Nom et prénom des agents | grade | Limite des décisions gracieuses |
|--------------------------|----------------------|---------------------------------|
| CYRILLE Valéry | Inspecteur | 15 000 € |
| BEAUDONNET Jean-Olivier | Inspecteur | 15 000 € |
| BOUTES Corinne | Contrôleur principal | 10 000 € |
| DESRUELLES Véronique | Contrôleur principal | 10 000 € |
| MENARD Marie-Claude | Contrôleur principal | 10 000 € |

2°) les avis de mise en recouvrement ;

3°) l'ensemble des actes relatifs au recouvrement, et notamment les mises en demeure de payer, les actes de poursuites et les déclarations de créances ;

4°) tous actes d'administration et de gestion du service ;

aux agents désignés ci-après :

| Nom et prénom des agents | grade |
|--------------------------|------------|
| BEAUDONNET Jean-Olivier | Inspecteur |
| CYRILLE Valéry | Inspecteur |

et aux agents désignés ci-après, en l'absence du comptable, de Monsieur François OUDIOU et des inspecteurs cités ci-dessus :

| Nom et prénom des agents | grade |
|--------------------------|----------------------|
| BOUTES Corinne | Contrôleur principal |
| DESRUELLES Véronique | Contrôleur principal |
| MENARD Marie-claude | Contrôleur principal |

Article 4

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer :

1°) en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office, dans la limite précisée dans le tableau ci-dessous ;

2°) en matière de gracieux fiscal d'assiette, les décisions portant remise, modération ou rejet, dans la limite précisée dans le tableau ci-dessous ;

aux agents de catégorie B désignés ci-après qui participent à l'accueil :

| Nom et prénom des agents | Limite des décisions contentieuses | Limite des décisions gracieuses |
|--------------------------|------------------------------------|---------------------------------|
| GOZLAN Thierry | 10 000 € | 10 000 € |
| MAGNARD Joseph | 10 000 € | 10 000 € |
| BISSONNET Nathalie | 10 000 € | 10 000 € |

aux agents de catégorie C désignés ci-après qui participent à l'accueil :

| Nom et prénom des agents | Limite des décisions contentieuses | Limite des décisions gracieuses |
|--------------------------|------------------------------------|---------------------------------|
| BOUCHE Grégory | 2 000€ | 2 000€ |
| BOUTMIR Bilal | 2 000€ | 2 000€ |
| DEFRADAT Océane | 2 000€ | 2 000€ |
| FULLIN Brice | 2 000€ | 2 000€ |
| HAMMAOUI Moummed | 2 000€ | 2 000€ |
| LAMBERT Daniel | 2 000€ | 2 000€ |
| LONGUEMARE Tanguy | 2 000€ | 2 000€ |
| MAUREAU Sylvie | 2 000€ | 2 000€ |
| MICHAUD Jean-Baptiste | 2 000€ | 2 000€ |
| MINICONI Paul-François | 2 000€ | 2 000€ |
| POTEAU Ruben | 2 000€ | 2 000€ |
| SIGODA Olivier | 2 000€ | 2 000€ |
| TELAKHETE Priscilla | 2 000€ | 2 000€ |

3°) en matière de gracieux fiscal de recouvrement, les décisions portant remise, modération ou rejet, dans la limite précisée dans le tableau ci-dessous ;

aux agents désignés ci-après qui participent à l'accueil :

| Nom et prénom des agents | grade | Limite des décisions gracieuses (1) |
|-------------------------------|-------|-------------------------------------|
| Agents cités à l'art. 4 § 1°) | | 300 € |

et aux agents désignés ci-après dès lors qu'ils participent à l'accueil :

| Nom et prénom des agents | grade | Limite des décisions gracieuses (1) |
|---------------------------------|------------|-------------------------------------|
| Agents cités à l'article 3 § 1° | | 300 € |
| CLAUDEL Béatrice | Contrôleur | 300 € |
| LAFON Jacky | Contrôleur | 300 € |

(1) décisions de remise portant sur la majoration 10% prévue par l'article 1730 CGI, dans les conditions de l'instruction 07-005 A1 du 22 novembre 2007 relative à la procédure simplifiée de remise de majoration.

Les agents délégataires ci-dessus désignés peuvent prendre des décisions à l'égard des contribuables relevant de l'ensemble des services suivants : SIP de Paris 6^{ème} arrondissement, SIP de Paris 7^{ème} arrondissement.

Article 5

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs du département de Paris

A Paris, le 1^{er} octobre 2019

Le comptable, responsable du service des impôts des particuliers de PARIS 7ème

Signé

Didier COLOMBE
Administrateur des Finances publiques

Direction régionale des finances publiques d'Ile de France
et du département de Paris

75-2019-10-01-007

Arrêté portant délégation de signature - SERVICE DES
IMPOTS DES PARTICULIERS PARIS 17ème REIMS

DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES
DIRECTION REGIONALE DES FINANCES PUBLIQUES
D'ILE DE FRANCE ET DE PARIS
SERVICE DES IMPOTS DES PARTICULIERS PARIS 17ème REIMS
6A Bvd de Reims
75844 Paris Cedex 17

Arrêté portant délégation de signature en matière de contentieux et de gracieux fiscal

La comptable, Responsable du Service des impôts des particuliers de Paris 17ème REIMS,

Vu le code général des impôts, et notamment l'article 408 de son annexe II et les articles 212 à 217 de son annexe IV ;

Vu le livre des procédures fiscales, et notamment les articles L. 247, L. 257 A et R* 247-4 et suivants ;

Vu le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant diverses dispositions relatives à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, et notamment son article 16 ;

Arrête :

Article 1^{er}

Délégation de signature est donnée à MME TROSSAT Béatrice, Inspectrice Divisionnaire des Finances Publiques, adjointe à la responsable du service des impôts des particuliers de Paris 17ème REIMS , à l'effet de signer :

1°) en matière de contentieux fiscal d'assiette, de prendre les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office dans la limite de 60 000 € ;

2°) en matière de gracieux fiscal, de prendre les décisions portant remise, modération, transaction ou rejet dans la limite de 60 000 € ;

3°) de signer les documents nécessaires à l'exécution comptable des décisions contentieuses et gracieuses, sans limitation de montant ;

4°) au nom et sous la responsabilité du comptable soussigné,

a) les avis de mise en recouvrement ;

b) l'ensemble des actes relatifs au recouvrement, et notamment les mises en demeure de payer, les actes de poursuites et les déclarations de créances au titre des procédures collectives ou de toute autre procédure ainsi que pour ester en justice ;

c) tous actes d'administration et de gestion du service.

Article 2

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer, en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office et, en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération ou rejet aux agents désignés ci-après, dans les limites suivantes :

| Nom et prénom des agents | Grade | Seuil |
|---|-----------------------------------|----------|
| M. RODRIGUES Georges | Inspecteur des Finances Publiques | 15 000 € |
| MME AUDREN Laure M. PEDUSSAULT Nicolas MME AVRONSART Isabelle M. TONG Christian M. BRUALLA Mathieu | Contrôleur des Finances Publiques | 10 000 € |
| MME SCHOENE Elsa M. LAURET Samuel M. FOUCHET Gilles M. FERIAU Ludovic MME DEMIM Aïcha MME HUCHE Aurélie MME LOPEZ Victoria M. LE MEUR Gilles M. PAYET Guy M. NIBODAUULT Joris M. JOSSERAND Alexandre MME LOPEZ Victoria M. SELLES Kevin MME HOUDEYER Sindy MME GUSTAVE Stéphanie MME BOUVIER Anaïs | Agent des Finances Publiques | 2 000 € |

Article 3

1°) Délégation de signature est donnée à M. RODRIGUES Georges, inspecteur des Finances publiques, de signer :

- a) les décisions gracieuses et contentieuses, relatives aux pénalités et aux frais de poursuites, portant remise, modération ou rejet, dans la limite précisée de 15 000 € ;
- b) l'ensemble des actes relatifs au recouvrement, et notamment les avis de mise en recouvrement, les mises en demeure de payer, les actes de poursuite et les déclarations de créances ;
- c) tous actes d'administration et de gestion du service ;

2°) Délégation de signature est donnée à l'effet de signer :

a) les décisions gracieuses et contentieuses, relatives aux pénalités et aux frais de poursuites, portant remise, modération ou rejet, dans la limite précisée dans le tableau ci-dessous ;

b) les demandes de renseignement, les bordereaux de situation fiscale et les extraits de rôles ;

aux agents désignés ci-après :

| Nom et prénom des agents | Grade | Limite des décisions gracieuses |
|---|-----------------------------------|---------------------------------|
| MME GOUFANE Marthe MME DAHO Noëlle MME TAVENAUX Claire MME DAMBRINE Vanessa M CHANE-HIME Ludovic MME BOUHARIRA Yasmina | Contrôleur des Finances Publiques | 500 € |
| M. PINON Jacques M. GALHAUT Benoît M. SADI-GEROFROY Jimmy M. FEUILLET Rémy | Agent des Finances Publiques | 500 € |

Article 4

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs du département de Paris.

A Paris, le 1^{er} octobre 2019

La comptable, responsable du service des impôts des particuliers de Paris 17^{ème} REIMS,

Signé

MME Sylvie FOUCHER

Direction régionale des finances publiques d'Ile de France
et du département de Paris

75-2019-10-01-005

Arrêté portant délégation de signature - SPF Paris 7

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES
DIRECTION RÉGIONALE DES FINANCES PUBLIQUES
D'ÎLE-DE-FRANCE ET DE PARIS

SPF Paris 7
6, rue Paganini
75972 Paris Cedex 20

DELEGATION DE SIGNATURE

Le comptable par intérim, Eve-laurence FISCHER responsable du Service de la Publicité Foncière de PARIS 7...

Vu le code général des impôts, et notamment les articles 408 et 410 de son annexe II et les articles 212 à 217 de son annexe IV ;

Vu le livre des procédures fiscales, et notamment les articles L. 247 et R* 247-4 et suivants ;

Vu le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant diverses dispositions relatives à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, et notamment son article 16 ;

Arrête :

Article 1^{er}

Délégation de signature est donnée à Madame Bernadette GINESTOUX, inspectrice divisionnaire, adjointe au responsable du Service de Publicité Foncière de Paris 7, à l'effet de signer :

1°) en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office, dans la limite de 60 000 € ;

2°) en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération, transaction ou rejet dans la limite de 60 000 € ;

3°) les documents nécessaires à l'exécution comptable des décisions contentieuses et gracieuses, sans limitation de montant ;

4°) au nom et sous la responsabilité du comptable soussigné, les actes relatifs à la publicité foncière et, plus généralement, tous actes d'administration et de gestion du service.

Article 2

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs du département de Paris...

A PARIS , le 1^{er} octobre 2019

Le comptable par intérim responsable de service de la publicité foncière de PARIS 7,

Signé

Eve-laurence FISCHER

Direction régionale des finances publiques d'Ile de France
et du département de Paris

75-2019-10-01-004

Arrêté portant délégation de signature - SPF Paris 8^{ème}
bureau

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES
DIRECTION RÉGIONALE DES FINANCES PUBLIQUES
D'ÎLE-DE-FRANCE ET DE PARIS

SPF Paris 8^{ème} bureau
6, Rue Paganini
75972 Paris Cedex 20

DELEGATION DE SIGNATURE

Le comptable par intérim, Patrick MROZEK, responsable du service de la publicité foncière de PARIS 8^{ème} bureau,

Vu le code général des impôts, et notamment les articles 408 et 410 de son annexe II et les articles 212 à 217 de son annexe IV ;

Vu le livre des procédures fiscales, et notamment les articles L. 247 et R* 247-4 et suivants ;

Vu le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant diverses dispositions relatives à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, et notamment son article 16 ;

Arrête :

Article 1^{er}

Délégation de signature est donnée à Madame ADAMOUBAZOA Cécile, inspectrice divisionnaire des finances publiques, adjointe au responsable du service de publicité foncière de PARIS 8^{ème} bureau, à l'effet de signer :

1°) en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office, dans la limite de 60 000 € ;

2°) en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération, transaction ou rejet dans la limite de 60 000 € ;

3°) les documents nécessaires à l'exécution comptable des décisions contentieuses et gracieuses, sans limitation de montant ;

4°) au nom et sous la responsabilité du comptable soussigné, les actes relatifs à la publicité foncière, et plus généralement, tous actes d'administration et de gestion du service.

Article 2

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office et, en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération ou rejet, dans la limite de 10 000 €, aux agents des finances de catégorie B désignés ci-après :

| | |
|--------------------|---|
| M. LAIGNEAU Gilles | Contrôleur principal des finances publiques |
| M. LEONE Alain | Contrôleur principal des finances publiques |

Article 3

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs du département de Paris,

A Paris, le 1^{er} octobre 2019

Le comptable par intérim, responsable de service de la publicité foncière de Paris 8,

Signé

Patrick MROZEK

Direction régionale des finances publiques d'Ile de France
et du département de Paris

75-2019-10-01-008

Liste des responsables de service disposant de la
délégation de signature en matière de contentieux et de
gracieux fiscal prévue par le III de
l'article 408 de l'annexe II au code général des impôts -
Octobre 2019

Direction Régionale des Finances Publiques d'Île-de-France et du département de Paris

Liste des responsables de service disposant de la délégation de signature en matière de contentieux et de gracieux fiscal prévue par le III de l'article 408 de l'annexe II au code général des impôts

Paris, le 1^{er} octobre 2019

| Nom - Prénom | Responsables des services | |
|-------------------------|--|---|
| | Services des Impôts des Entreprises : | |
| MERON Laurence | Paris 1er | |
| SAMUEL Marie-Françoise | Paris 2 | |
| GUILLIER Jean-Loup | Paris 3ème | |
| VANSUYT Marie | Paris 4ème | |
| RECOUPÉ Nelly | Paris 5ème | |
| ARRIGHI Dominique | Paris 6ème | |
| VERGUIN Pierre | Paris 7ème | |
| ARCHER Katia | Paris 8ème Champs-Elysées | |
| GAILLARD Françoise | Paris 8ème Europe Haussmann | |
| FROMAGEOT Patricia | Paris 8ème Rome Madeleine | |
| SPIRIDION Eric | Paris 8ème Roule | |
| DESCAMPS Jean-Michel | Paris 9ème Est | |
| FIZET Patrick | Paris 9ème Ouest | |
| CASTELLI Annie | Paris 10ème Nord | |
| PONS Jean Michel | Paris 10ème Sud | |
| CAUVET Fatima | Paris 11ème Saint-Ambroise | |
| LETOILE Dominique | Paris 11ème Folie-Méricourt | |
| BOYER Philippe | Paris 11ème Ledru-Rollin | |
| GUISELIN Dominique | Paris 12ème Daumesnil | |
| LAVALLEE Marie-Laurence | Paris 12ème Picpus | |
| DELACHAPELLE Françoise | Paris 13ème | |
| DELACHAPELLE Eric | Paris 14ème | A/C du 22/10 – CASTELLI Emmanuel |
| TOUCHAIS Michel | Paris 15ème Est | |
| TAMAIN Michel | Paris 15ème Grenelle Javel | |
| HUBERTY Alain | Paris 16ème Sud | |
| SERVOZ Daniel | Paris 16ème Chaillot | |
| BOURMIER Philippe | Paris 16ème Porte-Dauphine | |
| LIEGEOIS Mireille | Paris 17ème Batignolles | |
| CHAIX Michel | Paris 17ème Les Ternes | |

CUISSET Carole
CASTET Jean-Pierre
LEMAIRE Pascal
CLAIR André
MARMISSE Patrick
HADDOUCHE Jean-François
TREVISAN-SALLES Catherine

GUIGUES Fabienne
CARUBIA Michèle
ROBERT-MARTIN Marie-Thérèse
DANTON Brigitte
COLOMBE Didier
TCHAM Samia
ANICET Daniel, p.i
ROCHE Alain
BEUNEUX Brigitte
PIN Odile
GEOFFRAY Sylvie
DUPLAIX Annick
GREGOIRE Thierry
BROCHET Françoise
CANO José
CHABAS Laurent
GABELOTEAU Hervé
GUISELIN-WOLFF Marie-Rose
GUIGUES Roland
VIDAL-PIQ Bruno
MEURVILLE Anne
DURET Jean-Jacques
GROSS Jean-Yves
FOUCHER Sylvie
SERRA-SEGUI Lisa
CHAUSSY Claire
PALIX Gérard
SBRISSE Nathalie, p.i
AUDIBERT Laurence
GUICHARNAUD Françoise

Paris 17ème Monceau Epinettes
Paris 18ème Clignancourt Goutte d'Or
Paris 18ème Grandes-Carrières
Paris 19ème Buttes-Chaumont
Paris 19ème Villette
Paris 20ème Charonne
Paris 20ème Père-Lachaise

Services des Impôts des Particuliers :

Paris 1er-2ème
Paris 3ème - 4ème
Paris 5ème
Paris 6ème
Paris 7ème
Paris 8ème
Paris 9ème
Paris 10ème
Paris 11ème Oberkampf
Paris 11ème Ledru-Rollin
Paris 12ème Daumesnil
Paris 12ème Picpus
Paris 13ème La Gare
Paris 13ème Maison-Blanche
Paris 14ème Montparnasse
Paris 14ème Alésia
Paris 15ème Saint-Lambert
Paris 15ème Grenelle-Javel
Paris 15ème Necker
Paris 16ème Porte-Dauphine
Paris 16ème Auteuil
Paris 16ème La Muette
Paris 17ème Saint Petersburg
Paris 17ème Reims
Paris 18ème Boucry
Paris 18ème Grandes Carrières
Paris 19ème Buttes-Chaumont
Paris 19ème Villette
Paris 20ème Charonne
Paris 20ème Père-Lachaise

AROLD Didier
AULARD Denis
AROLD Didier, p.i.
LABIE Anne-Marie
RICHARD François, p.i.
RICHARD François
FISCHER Eve-Laurence, p.i.
MROZEK Patrick, p.i.
AROLD Didier, p.i.
AROLD Didier, p.i.
MARCAILLOU Marie-Claude, p.i.
FISCHER Eve-Laurence

BOUTHIER Pascal
DUFRESNE Jean Christophe
JUILLARD Véronique

MURA William
MERCIER FELICES Martine
REYNAUD Isabelle
DUPERRIER Françoise, p.i.
MANDIN Maël
CONTOUT Carole
DUPERRIER Françoise
BOUTANT Bruno
COUDERC Sandra
BUFORT Édith
HERNANDO Marie-Claude
GREEF Pascale
SIMONOT Claire
GUINARD Matthieu
FRANZOI Daniel
CRIMIER Agnès
LEFORT-LEVEQUE Nathalie
MARILLER Serge

Services de Publicité Foncière :

Paris 1er bureau
Paris 2ème bureau
Paris 3ème bureau
Paris 4ème bureau
Paris 5ème bureau
Paris 6ème bureau
Paris 7ème bureau
Paris 8ème bureau
Paris 9ème bureau
Paris 10ème bureau
Paris 11ème bureau
Paris 12ème bureau

Services Départementaux d'Enregistrement

Saint Lazare
Saint Hyacinthe
Saint Sulpice

Brigades de vérification:

1ère brigade de vérification Paris Centre
4ème brigade de vérification Paris Centre
6ème brigade de vérification Paris Centre
7ème brigade de vérification Paris Centre
9ème brigade de vérification Paris Centre
11ème brigade de vérification Paris Centre
14ème brigade de vérification Paris Centre
15ème brigade de vérification Paris Centre
2ème brigade de vérification Paris Est
3ème brigade de vérification Paris Est
4ème brigade de vérification Paris Est
5ème brigade de vérification Paris Est
7ème brigade de vérification Paris Est
1ère brigade de vérification Paris Nord
2ème brigade de vérification Paris Nord
5ème brigade de vérification Paris Nord
6ème brigade de vérification Paris Nord
7ème brigade de vérification Paris Nord

MARTICHON Brigitte
PERRIN Françoise
LATUS César
LAMBERT Didier
VUGHT Christian
BOST Michelle
MESTRUDE Claire
KUBIAK Sylvain

CHARTRAIN Daniel
BODIN Marc
GAMRACY Nicole
CHIRON Carine
DE MONTELLA Alain

FERRON Gaëlle
FRANCOIS Nathalie
BERTHIER Lucile
FAVRE Bernard
ROSSI Frédérique
TARIDEC Gilles
FAVRE Annie
BUFFIERE Christine

MORGAND Jean-Michel
SALLES Agnès
MARTINI Isabelle
BOISSON Sophie,
BERGER Carmen
BERGER Carmen, p.i
LOUBIERE Annick
TESTEVIDE Eliane
LAGRENÉ Denis
DUBOIS Frédéric
POREYE Thérèse Marie
DELVERT-IGLESIAS Pascal

8ème brigade de vérification Paris Nord
9ème brigade de vérification Paris Nord
10ème brigade de vérification Paris Nord
1ère brigade de vérification Paris Ouest
5ème brigade de vérification Paris Ouest
6ème brigade de vérification Paris Ouest
8ème brigade de vérification Paris Ouest
9ème brigade de vérification Paris Ouest
10ème brigade de vérification Paris Ouest
12ème brigade de vérification Paris Ouest
2ème brigade de vérification Paris Sud
5ème brigade de vérification Paris Sud
6ème brigade de vérification Paris Sud
7ème brigade de vérification Paris Sud

Brigades Patrimoniales

Brigade de contrôle de fiscalité immobilière BCFI 1
Brigade de contrôle de fiscalité immobilière BCFI 2
Brigade de contrôle de fiscalité immobilière BCFI 3
Brigade du patrimoine et du revenu BPR 1
Brigade du patrimoine et du revenu BPR 2
Brigade du patrimoine et du revenu BPR 3
Brigade du patrimoine et du revenu BPR 4
Brigade du patrimoine et du revenu BPR 5

Pôles Contrôle Expertise

Pôle contrôle expertise Paris 1er
Pôle contrôle expertise Paris 2ème
Pôle contrôle expertise Paris 3ème et 4ème
Pôle contrôle expertise Paris 5ème/13ème
Pôle contrôle expertise Paris 6ème
Pôle contrôle expertise des professionnels Paris 7ème
Pôle contrôle expertise Paris 8ème Champs-Elysées Europe Haussmann
Pôle contrôle expertise Paris 8ème Madeleine Europe Rome
Pôle contrôle expertise Paris 8ème R. Artois R. Hoche
Pôle contrôle expertise Paris 9ème
Pôle contrôle expertise Paris 10ème
Pôle contrôle expertise Paris 11ème

| | |
|--|--|
| BONNET Dominique | Pôle contrôle expertise Paris 12ème |
| LANGE Christian | Pôle contrôle expertise Paris 14ème |
| HOURY Isabelle | Pôle contrôle expertise Paris 15ème |
| ROUVROY Pascale | Pôle contrôle expertise des professionnels Paris 16ème Auteuil/La Muette |
| RAY Laure | Pôle contrôle expertise des professionnels Paris 16ème Chaillot/Porte Dauphine |
| DEPROST Sylvain | Pôle contrôle expertise Paris 17ème Ternes/Batignolles |
| SANANIKONE Ratsamy | Pôle contrôle expertise Paris 17ème Plaine-Monceau/Epinettes |
| FAIJEAN Philippe | Pôle contrôle expertise Paris 18ème |
| JEAN FRED | Pôle contrôle expertise Paris 19ème |
| VOCHELET Alain | Pôle contrôle expertise Paris 20ème |
| Pôles de Contrôle Revenus/Patrimoine et Fiscalité Immobilière | |
| VAPPEREAU Brigitte | Pôle de contrôle revenus/patrimoine Paris 5/14ème |
| DUCHENE Marc | Pôle de contrôle revenus/patrimoine Paris 6/13ème |
| DEFORGE Christophe | Pôle de contrôle revenus/patrimoine Paris 7ème |
| DEVALS Philippe | Pôle de contrôle revenus/patrimoine Paris 8ème |
| BESNARD MANGIN Caroline | Pôle de contrôle revenus/patrimoine Paris-Centre |
| ANNEQUIN Nicole | Pôle de contrôle revenus/patrimoine Paris 11/12ème |
| LE COANT Jean-Yves | Pôle de contrôle revenus/patrimoine Paris 15ème |
| TRESARRIEU Elizabeth | Pôle de contrôle revenus/patrimoine Paris 16ème Auteuil |
| AUDRAS Cyril | Pôle de contrôle revenus/patrimoine Paris 16ème Muette |
| GRAVIERE Martine | Pôle de contrôle revenus/patrimoine Paris 16ème Porte Dauphine |
| LEFEVRE Florence | Pôle de contrôle revenus/patrimoine Paris 17ème |
| MADROLLE Nathalie | Pôle de contrôle revenus/patrimoine Paris 18/19/20ème |
| Pôle d'évaluation des locaux professionnels (PELP) | |
| Pôles de Recouvrement Spécialisé | |
| JALADY Isabelle | PRS - Parisien 1 |
| PERILLIER Bernard | PRS - Parisien 2 |
| DUNAS Eric | PRS DNVSF |
| ROMBAUT Fabienne | Centres des Impôts Fonciers |
| PEDEUTOUR Nicole | CDIF 1 |
| KAMINSKE Martial | CDIF 2 |

SIGNÉ
Fabienne DEGORCE
Administrateur des Finances publiques

Préfecture de Police

75-2019-08-11-001

**DÉCISION N° 509419/BSPP/DAF/CACI 61 PORTANT
DÉLÉGATION DU CONTRÔLE INTERNE
COMPTABLE DE SECOND NIVEAU (CIC 2)**



ÉTAT-MAJOR

DIVISION
ADMINISTRATION

FINANCES

Paris, le 11 août 2019
N° 509419/BSPP/DAF/CACI 61
LNACRE :509419

DÉCISION

PORTANT DÉLÉGATION DU CONTRÔLE INTERNE COMPTABLE DE SECOND NIVEAU (CIC 2)

Vu l'arrêté du 11 août 2017 fixant la liste des formations administratives de l'armée de terre ;
Vu la décision n°2883/ARM/DCSCA/Div.RH/NP du 24 juillet 2019 relative à la prise de fonction du commissaire en chef de 1ere classe Dominique MOREAU ;
Vu la note n°500387/GSBDD/CDT/CIPIL/NP du 02 octobre 2015 relative à l'organisation du contrôle interne de 1er niveau au sein du groupement de soutien de la base de défense de Guyane.

Le général Jean-Claude GALLET, commandant la brigade de sapeurs-pompiers de Paris, donne délégation au commissaire en chef de 1ere classe Dominique MOREAU, directrice de la direction du commissariat en Guyane, et en son absence, au commissaire en chef de 2eme classe Olivier CHOISSELET pour exercer, en son nom, le contrôle interne comptable de deuxième niveau du foyer de l'unité spécialisée de la brigade de sapeurs-pompiers de Paris (UES) basée à Kourou en vue de permettre la correcte traduction en comptabilité de tous les aspects de l'activité qui, dans son périmètre, ont un impact comptable.

La présente décision annule et remplace la décision n°507445-89-2017/BSPP/DAF/BRHL du 12 septembre 2017.

Elle sera inscrite au registre de publicité des actes administratifs (RPAA).

Signé
Général Jean-Claude GALLET

DESTINATAIRES :

- DICOM Guyane.

COPIES :

- Général ;
- Chef d'état-major ;
- Sous-chef administration-finances ;
- BRHL

